

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SÉANCE DU 28 AVRIL 2026**

N° 2026 056

L'An Deux mille vingt-six, le 28 avril à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 23 avril 2026, sous la Présidence de Madame Florence MARMONIER, Maire

Présents : Florence MARMONIER, Perrine AUFRERE, Alexandre DUNAND, Ludovic DEVERGNES, Julie PERRIN, Delphine PEPEY, Marion DRAPERI, Amaury BURDET, Floriane PARISSE, Valérie TRAVERS, Vincent RUFFIER DES AIMES,

Absents : Jean-Max DESCHAMPS-BERGER (pouvoir donné à Perrine AUFRERE) Thierry RUFFIER LANCHE (pouvoir donné à Delphine PEPEY), Jean DE BELOT

Nombre en Membres :	11
En exercice :	15
Suffrages exprimés :	13
Votes pour :	13
Votes contre :	00
Ne prend pas part au vote :	00

Objet : Convention avec le ski club et versement de la subvention

Le Club de ski de Champagny en Vanoise a pour objectif principal de permettre le développement et la pratique du ski alpin sur le périmètre de la commune.

La Commune s'est engagée à soutenir financièrement le Club de ski, à hauteur de 48 000€ pour l'exercice 2026.

Cette subvention étant supérieure à 23 000€, il est nécessaire de signer une convention d'objectifs et de moyens avec le Club.

Par ailleurs, au-delà de la subvention versée en numéraire, la commune s'engage à mettre à disposition de l'association les locaux suivants : salle dite du Raffort, ainsi que le local de la salle hors sac de la Rossa et l'ancienne salle du cabinet médical. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

- Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment ses articles 9 et 10 ;
- Vu le décret du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 avril 2026;

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 073-217300714-20260428-20260056-DE



A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal

- APPROUVE le versement de la subvention 2026 au Club de ski pour un montant de 48 000€ ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire
Florence MARMONIER

